# Descriptif type : Novibat préférence semi-libre 2s3

**Revêtement de sol PVC acoustique U2s P3 en lés 2 m**

Fourniture et pose d’un revêtement de sol PVC hétérogène acoustique certifié QB UPEC. A+ 20 dB \*en lés de 2 m de large, classé U2s P3 E2/3 C2 de type Novibat préférence 2s3 semi-libre.

Conçu et fabriqué en France, les matières premières utilisées seront garanties sans phtalate, il associera une haute résistance au poinçonnement rémanent de 0.12 mm et une efficacité acoustique 20 dB. Il sera doté d’une couche d’usure transparente 0,30 mm, groupe T d’abrasion, d’une stabilité dimensionnelle < 0.10 % pour une tenue parfaite dans le temps et d'une résistance au glissement R10(1).

Il bénéficiera d’une protection de surface OVERCLEAN qui facilitera l’entretien. Le produit bénéficiera d’une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaire (2) (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant).

Les chutes de pose (3) pourront être recyclées via le programme de recyclage TOURNESOL.

Le choix des coloris se portera sur une gamme standard comportant un minimum de 18 références.

**Mode de pose**

**Pose non collée :**

Il sera maintenu en périphérie et aux joints à l’aide d’un ruban adhésif double face de type de colle (Forbo Dry Tape 85) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l’entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu’implique le classement E. E1 : joints traités à froid sur support bois E2 : joints traités à froid avec calfatage des rives et des pénétrations. Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d’appui en cas de remontées en plinthes…

**Entretien :**

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant. La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

*(1) Sur grain bois*

*(2) L’extension de garantie peut s’appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d’un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).*

*(3) Hors cadre amiante.*